

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec 2016-2017



Février 2016

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avantgardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Dans le but d'élaborer son budget pour l'année 2016-2017, le gouvernement du Québec consulte la population ainsi que les acteurs socioéconomiques de l'ensemble de la province pour recueillir leurs préoccupations et recommandations.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe chaque année à cet exercice crucial pour le développement économique du Québec et de sa métropole. Ainsi, le président et chef de la direction de la Chambre, M. Michel Leblanc, a rencontré le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, le 1^{er} février 2016 afin de lui faire part des recommandations du milieu des affaires de la métropole en matière de finances publiques et de création de richesse.

Ce mémoire présente les recommandations prébudgétaires de la Chambre.

Introduction

Les recommandations prébudgétaires de la Chambre s'inscrivent dans un contexte de raffermissement de l'économie de la région métropolitaine de Montréal et d'affaiblissement de l'économie mondiale et canadienne.

L'économie canadienne subit actuellement le contrecoup direct du ralentissement de la croissance de l'économie chinoise et de son rééquilibrage instable vers une économie plus axée sur les services. Le ralentissement de la demande chinoise pour les matières premières, conjugué à l'accroissement de l'offre de pétrole brut, a entraîné une baisse des prix de nombreuses ressources naturelles dont regorge le Canada, en particulier son secteur énergétique. Certaines provinces canadiennes se trouvent donc maintenant en récession, ce qui a inévitablement des répercussions sur le Québec.

Le portrait économique du Québec et de sa métropole est plus positif. Le raffermissement de la croissance américaine, conjugué à la dépréciation du huard, a soutenu la croissance du secteur manufacturier et des exportations. C'est ainsi que les perspectives de croissance économique sont plus fortes au sein de la région métropolitaine de Montréal (2,3 % en 2016) que dans l'ensemble du Canada (2,1 % en 2016). De plus, le Québec semble toujours en bonne voie d'atteindre l'équilibre budgétaire. Toutefois, nous devons demeurer prudents, car les perspectives de croissance de Montréal sont en deçà de celles des grandes métropoles canadiennes comme Toronto et Vancouver.

Même si des emplois ont été créés en plus grand nombre au cours de la dernière année, le taux de chômage de la RMR de Montréal demeure élevé (8,7% en décembre dernier), et cette situation est encore plus préoccupante pour la ville centre, dont le taux de chômage dépasse les 10 %.

C'est pourquoi la Chambre insiste sur l'importance de renforcer la locomotive économique du Québec et de veiller à l'amélioration de la compétitivité de son environnement d'affaires. Le gouvernement doit miser sur les déterminants clés pour soutenir la productivité et la création de richesse. Il doit inciter les entreprises à investir, à trouver la main-d'œuvre essentielle à leur développement et à accroître leurs exportations. Plus précisément, il doit :

- 1. assurer une fiscalité plus compétitive pour nos entreprises et des finances publiques saines à long terme;
- 2. dégager les sommes nécessaires pour les initiatives stratégiques visant à améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qui répond aux besoins des entreprises;
- 3. investir dans les infrastructures stratégiques de la métropole;
- 4. favoriser l'internationalisation des entreprises.

- I. Assurer une fiscalité compétitive pour les entreprises et des finances publiques plus saines à long terme.
 - a. Mettre en œuvre rapidement l'ensemble des recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité du Québec afin d'encourager davantage le travail, la productivité et l'investissement.

La Chambre a appuyé le rapport de la Commission (rapport Godbout) dès sa publication, il y a près d'un an maintenant (mars 2015). Ce rapport rigoureux, exhaustif et cohérent répond aux préoccupations du milieu des affaires de la métropole. Dans son dernier budget, le gouvernement a mis en œuvre seulement 28 des 71 recommandations du rapport. Or ce dernier vise un équilibre général, et pour qu'il ait les retombées estimées, il est absolument nécessaire de l'adopter dans son intégralité.

La Chambre réitère donc sa demande au gouvernement d'adopter et d'appliquer en un seul bloc l'ensemble des mesures recommandées et d'éviter à tout prix que le rapport soit tabletté. Elle lui demande également de résister aux multiples propositions qui pourraient lui être faites de choisir des mesures et d'en laisser d'autres. L'analyse de la fiscalité a été effectuée, les recommandations rigoureuses ont été soumises, et des débats ont été menés. Le gouvernent doit maintenant passer à l'action et mettre en œuvre l'ensemble des recommandations. Le Québec n'est pas en mesure de se passer d'une telle réforme positive pour son développement économique. En effet, les mesures comprises dans le rapport Godbout :

- répondent aux principes de prévisibilité, de simplicité, de compétitivité et d'équité;
- prennent en considération les enjeux économiques du Québec et de sa métropole, dont le resserrement démographique, la faible productivité des entreprises, les finances publiques précaires et la concurrence vive pour l'attraction et la rétention des talents;
- améliorent la compétitivité de la fiscalité globale en ayant davantage recours aux outils les moins dommageables économiquement, et donc en privilégiant l'augmentation des tarifs et des taxes à la consommation et la diminution de l'impôt des particuliers et des entreprises;
- n'augmentent pas le fardeau fiscal global des particuliers et des entreprises québécoises, déjà le plus élevé en Amérique du Nord et par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE;
- sont à coût nul pour l'État;
- génèrent des retombées économiques positives : près de 2 milliards de dollars en termes de PIB, 592 millions de dollars de revenu disponible, 584 millions de dollars en investissements du secteur privé et création de plus de 20 000 emplois.

La Chambre demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre toutes les recommandations et plus particulièrement les suivantes.

- Augmenter les taxes et les tarifs tout en veillant, comme il est prévu dans le rapport, à ce qu'elles soient accompagnées de crédits d'impôt pour la solidarité et d'autres mesures pour protéger les plus démunis :
 - o augmenter la TVQ de 1,025 point de pourcentage et ainsi la porter à 11 %;
 - o augmenter la taxe spécifique sur les produits du tabac de manière prévisible d'un dollar par année pendant cinq ans;

- o augmenter la taxe sur les boissons alcooliques de 0,087 \$ par litre de bière chaque année pendant cinq ans;
- o augmenter de 0,8 cent le kilowattheure le coût du bloc patrimonial;
- o instaurer une taxe de 10 % sur la surconsommation d'électricité domestique moyenne excédant 80 kilowattheures par jour;
- o fiscaliser un tarif unique de 35 \$ par jour de service de garde, et l'indexer annuellement par la suite.
- Baisser les taxes sur la masse salariale et l'impôt sur le revenu des sociétés :
 - o réduire l'impôt sur le revenu des sociétés à 10 %;
 - o instaurer une prime à la croissance des PME offrant un taux marginal de 4 % sur les revenus de 100 000 \$ à 500 000 \$:
 - o réduire les taux sur la masse salariale des PME en faisant passer le Fonds de services de santé à 1,6 % pour toutes les PME.

Le gouvernement a déjà commencé à mettre en œuvre certaines recommandations. Toutefois, les réductions d'impôt annoncées sont plus modestes que celles proposées par la Commission. À titre d'exemple, le gouvernement a annoncé une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés à 11,5 % seulement au lieu de 10 % comme la Commission l'a proposé. La Chambre demande au gouvernement d'aller plus loin dans sa mise en œuvre des recommandations du rapport de la commission Godbout.

Recommandation no 1

Le gouvernement du Québec doit passer rapidement à l'action en adoptant et en appliquant, en un seul bloc, l'ensemble des recommandations de la Commission Godbout afin d'améliorer l'environnement fiscal des entreprises et des particuliers et ainsi de mieux soutenir l'investissement, le travail et la productivité.

b. Poursuivre les efforts visant à assainir les finances publiques et à réduire la dette.

Après six années de déficit, le gouvernement, tel qu'il a été annoncé dans la mise à jour du Plan économique du Québec en novembre dernier, s'apprête à atteindre l'équilibre budgétaire alors que de nombreux pays peinent encore à assainir leurs finances publiques. La Chambre salue la rigueur budgétaire du gouvernement et son contrôle des dépenses. Cela vient rassurer les investisseurs et les agences de notation et ainsi renforcer l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal.

Toutefois, comme plusieurs experts l'ont souvent souligné, le vieillissement de la population et la faible productivité de nos entreprises mettent beaucoup de pression sur la croissance économique et ainsi sur la viabilité des finances publiques à long terme. La Chambre demande ainsi au gouvernement de continuer à être vigilant dans sa planification budgétaire et de mettre en place les réformes essentielles afin d'assainir les finances publiques du Québec à long terme.

Plus précisément, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures suivantes.

• Se doter toujours d'une réserve budgétaire. Il importe de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux imprévus, surtout dans le contexte actuel de la conjoncture économique mondiale et canadienne précaire.

- Contrôler le rythme de croissance des dépenses publiques. La croissance des dépenses publiques doit être inférieure à la croissance économique afin de permettre au gouvernement de réaliser ses investissements stratégiques.
- Mettre en œuvre les recommandations de la Commission de révision permanente des programmes. Le rapport présenté par la Commission est rigoureux et structuré. Il fait écho aux demandes du milieu des affaires de rehausser le rendement de l'État et d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec et de sa métropole. La Chambre salue la mise en place d'un Bureau de la révision permanente des programmes et demande au gouvernement d'aller plus loin et de mettre en œuvre les autres recommandations de la Commission. Une saine gestion permanente des programmes est indispensable pour des finances publiques saines à long terme.
- Respecter les objectifs de réduction de la dette brute par rapport au PIB à 45 % d'ici 2026. Rappelons que le Québec est la province la plus endettée du Canada. Le poids de la dette brute par rapport au PIB a atteint un sommet en 2015, soit 55 %. Cela met une pression importante sur nos finances publiques et sur notre cote de crédit et le service de la dette représente déjà près de 12 % de l'ensemble des dépenses. La Chambre s'attend à ce que le gouvernement respecte son engagement d'affecter 50 % des surplus à la réduction de la dette.

Recommandation no 2

Le gouvernement doit continuer à faire preuve de vigilance dans sa planification budgétaire et mettre en œuvre des mesures pour s'assurer de la viabilité à long terme des finances publiques. Il doit :

- se doter toujours d'une réserve budgétaire pour pallier les imprévus;
- contrôler le rythme croissance des dépenses publiques afin qu'il reste inférieur à celui de la croissance économique;
- mettre en œuvre les recommandations de la Commission de révision permanente des programmes;
- respecter les objectifs de réduction de la dette par rapport au PIB à 45 % d'ici 2026.

c. Réduire la ponction fiscale des Québécois.

Le fardeau fiscal demeure très lourd au Québec. Il est de loin supérieur à celui de nos voisins. Il est environ 1,1 fois plus élevé que celui de l'Ontario, 1,2 fois plus élevé que celui observé en moyenne au Canada et 1,6 fois plus élevé que celui des États-Unis¹. Cette situation nuit à la compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal et à sa capacité d'attirer les talents, les investissements et les entreprises essentiels à sa croissance.

Maintenant que le gouvernement s'apprête à équilibrer son budget, il doit respecter son engagement d'affecter 50 % des surplus à la baisse du fardeau fiscal.

¹ CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC, Bilan 2013.

Toujours dans l'optique d'améliorer la compétitivité fiscale des entreprises, le gouvernement doit en priorité réduire l'utilisation des outils fiscaux qui nuisent le plus à notre base économique. Ainsi, la Chambre demande au gouvernement de privilégier la baisse des taxes sur la masse salariale et de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Recommandation n° 3

La Chambre demande au gouvernement de respecter son engagement d'affecter, une fois l'équilibre budgétaire atteint, 50 % des surplus à la réduction du fardeau fiscal des Québécois. Il doit privilégier la baisse des taxes sur la masse salariale et de l'impôt sur le revenu.

II. Dégager les sommes nécessaires pour les initiatives stratégiques visant à améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qui répond aux besoins des entreprises.

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue un enjeu crucial pour une économie fondée sur le savoir et aux prises avec le vieillissement de sa population. En effet, les entreprises du Québec et de sa métropole auront de plus en plus de difficulté à combler leurs besoins en main-d'œuvre. D'ailleurs, selon les perspectives d'Emploi-Québec, de 2013 à 2017, 330 000 emplois seront à pourvoir dans la RMR de Montréal, dont 68 % (224 900) par le remplacement prévu lié à la retraite.

Pour faire face à ce défi, il est essentiel d'agir sur de nombreux plans, dont le renforcement du système d'éducation pour rehausser les taux de diplomation tant au niveau technique, professionnel que supérieur, et l'amélioration de la sélection, de l'intégration et de la rétention des immigrants qualifiés. La Chambre demande ainsi au gouvernement d'adopter les mesures suivantes.

a. Améliorer le financement des établissements collégiaux et universitaires.

Les établissements collégiaux et universitaires jouent un rôle crucial dans le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et adéquatement préparée aux besoins des entreprises. La région métropolitaine de Montréal compte sur son territoire plus de 58 collèges et 11 établissements universitaires.

Nous le savons tous, les établissements universitaires souffrent d'un sous-financement chronique. Ils ont donc absolument besoin de moyens financiers supplémentaires pour accroître leur rendement.

Pour ce faire, ils peuvent soit réduire leurs dépenses ou accroître leurs revenus. Or ces dernières années, les universités ont subi bon nombre de compressions et ont dû rationaliser leurs dépenses tout en maintenant les mêmes services. En ce qui a trait aux revenus, par rapport aux autres territoires nord-américains, le Québec est déjà la province qui contribue le plus à l'enseignement supérieur. N'oublions pas qu'une augmentation de la subvention alourdira davantage nos finances publiques.

L'une des meilleures voies demeure de miser sur une plus grande participation des étudiants aux coûts de leur formation. Cependant, la société québécoise a fait le choix de privilégier des frais de scolarité bien en deçà de la moyenne canadienne. Si nous ne revenons pas sur cette philosophie, bien que la Chambre soutienne la nécessité de hausser les frais de scolarité, une

réflexion plus approfondie doit être faite sur les frais de scolarité imposés aux étudiants non québécois et non-résidents du Québec.

Ainsi, afin d'améliorer le rendement des établissements d'enseignement collégial et universitaire, le gouvernement doit :

- assurer un financement adéquat, stable et prévisible, qui valorise le rendement des établissements de formation collégiale et d'enseignement supérieur;
- déplafonner les droits de scolarité de l'ensemble des étudiants non québécois (et non-résidents du Québec) et les moduler selon le domaine d'études et le secteur disciplinaire. Il doit aussi laisser aux universités le choix de leur stratégie d'attraction et veiller à ce qu'elles soient incitées à déployer des efforts sur ce plan. Ainsi, le gouvernement doit permettre aux universités de conserver les montants supplémentaires recueillis à la suite de ce déplafonnement et leur accorder de la flexibilité dans la détermination du montant forfaitaire exigé aux étudiants non québécois en sus des droits de scolarité.

Recommandation no 4

Le gouvernement doit améliorer le financement des établissements d'enseignement collégial et universitaire :

- en assurant un financement adéquat, stable et prévisible, qui valorise le rendement;
- en déplafonnant les droits de scolarité de l'ensemble des étudiants étrangers et en les modulant selon le domaine d'études et le secteur disciplinaire, afin d'améliorer le rendement et le financement des universités. Le gouvernement doit permettre aux universités de conserver les montants supplémentaires recueillis à la suite de ce déplafonnement et leur accorder de la flexibilité dans la détermination du montant forfaitaire exigé aux étudiants non québécois en sus des droits de scolarité.

b. Renforcer les infrastructures des écoles primaires, piliers de l'éducation de notre société.

De nombreux experts² ont démontré que les interventions à la petite enfance et au primaire ont des effets durables sur l'apprentissage, la motivation et plus tard la persévérance scolaire. C'est durant l'enfance que la capacité d'apprendre est à son apogée. Ainsi, chaque dollar investi par le gouvernement dans l'éducation d'un enfant de six à douze ans rapporte d'un à quatre³ dollars et influe très fortement sur la persévérance scolaire, la santé de la population et la cohésion sociale. Bref, une meilleure éducation dès le primaire a des effets bénéfiques durables sur l'ensemble de la société. Or bon nombre d'écoles souffrent d'un déficit d'entretien important, ce qui nuit à leur rendement.

² James J. Heckman, Prix Nobel en économie, 2000.

³ Jean-Pierre Dubé, *Petite enfance : investir très tôt dans l'apprentissage non cognitif*, février 2005.

À la lumière de ce qui précède, la Chambre demande au gouvernement de renforcer les écoles primaires. Il doit ainsi investir les sommes nécessaires dans les infrastructures et les services aux étudiants pour s'assurer que les élèves disposent des meilleures conditions et des meilleurs outils pour réussir.

Recommandation n° 5

Le gouvernement doit renforcer les écoles primaires. Il doit ainsi investir les sommes nécessaires dans les infrastructures et les services aux étudiants pour s'assurer que les élèves disposent des meilleures conditions et outils pour réussir.

c. Investir les sommes nécessaires pour améliorer l'intégration des travailleurs issus de l'immigration.

Une intégration professionnelle réussie des immigrants est essentielle, surtout dans le contexte actuel de resserrement démographique. Toutefois, la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR), où sont concentrés près de 87 % des immigrants de la province, a encore du mal à bien intégrer ses immigrants. En effet, le taux de chômage des immigrants au sein de la métropole est de 11,3 %, soit plus quatre points de pourcentage de plus que celui des personnes nées au Canada. Il s'agit d'un grand écart, surtout lorsqu'on constate que cet écart est d'un point de pourcentage ou moins seulement au sein des RMR de Toronto et de Vancouver.

Tel qu'il a été présenté dans son mémoire sur la politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures suivantes.

- Dégager les sommes nécessaires pour maintenir son soutien aux organisations clés de la métropole qui visent à favoriser un contact privilégié entre les entreprises et organisations locales et les travailleurs immigrants sans emploi. Bien entendu, il doit continuer à privilégier les programmes les plus pertinents et qui ont déjà fait leurs preuves. À cet égard, le programme Interconnexion de la Chambre est des plus performants. Depuis 2010, 5 000 professionnels immigrants ont obtenu un contact avec 1 000 entreprises participantes dans le cadre de 7 000 activités de maillage professionnel (entrevues éclair, activités de réseautage, stages). L'an dernier, le taux de placement des participants s'est élevé à 70 %⁴. Ce contact entre employeurs et immigrants facilite la compréhension de l'expérience acquise à l'étranger et l'évaluation des compétences.
- Affecter les sommes nécessaires afin d'élaborer une offre de français plus avancée pour l'intégration en emploi et l'ascension professionnelle des immigrants.

Au cours des dernières années, l'offre de cours de français à distance a été bonifiée pour les candidats qui préparent leur arrivée au Québec à titre d'immigrants permanents. Cette bonification s'est faite au détriment des cours de français dispensés au Québec, bien que la demande soit toujours aussi présente. En effet, une maîtrise faible de la langue française constituerait le plus grand obstacle à l'ascension professionnelle des immigrants à des postes de cadre. En effet, les exigences au niveau de la communication

sont plus élevées lorsqu'il s'agit d'accéder à un poste de cadre. Cela s'explique par la nature même des tâches, lesquelles impliquent généralement la gestion d'une équipe, la communication avec les clients et les fournisseurs et la rédaction de documents. Ainsi, la maîtrise de la langue française est très importante dans l'intégration professionnelle des immigrants. Le gouvernement doit augmenter les cours de francisation offerts, surtout pour les niveaux avancés afin de faciliter la progression de carrière des travailleurs immigrants.

Recommandation no 6

Pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants, le gouvernement doit :

- maintenir son soutien aux organisations clés de la métropole qui visent à favoriser un contact privilégié entre les entreprises et organisations locales et les travailleurs immigrants sans emploi;
- affecter les sommes nécessaires afin de développer une offre de français plus avancée pour l'intégration en emploi et l'ascension professionnelle des immigrants.

III. Investir dans les infrastructures stratégiques de la métropole

Les grands projets d'infrastructures publiques revêtent une importance stratégique. En plus de permettre le renouvellement et la modernisation nécessaires de nos infrastructures, ils stimulent l'activité économique à court terme et améliorent la productivité et le rendement de l'économie à plus long terme.

De plus, l'état des infrastructures constitue une préoccupation majeure pour les habitants de la région métropolitaine de Montréal de même que pour le milieu des affaires montréalais. Leur mise à niveau et la réalisation rapide de nouvelles infrastructures, notamment en transport, sont prioritaires. Selon une étude réalisée par la Chambre en 2012^[1], le choix d'investissement des entreprises repose en grande partie sur des infrastructures efficaces, sécuritaires et fonctionnelles. Parmi les infrastructures de transport, l'investissement dans les infrastructures de transport collectif est particulièrement stratégique. À cette fin, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures suivantes.

a. Conclure rapidement des ententes avec le gouvernement fédéral afin de faire bénéficier le Québec et la métropole du Nouveau Fonds Chantiers Canada

Le Nouveau Fonds Chantiers Canada est en vigueur depuis 2014, et contient une enveloppe de 14 milliards de dollars dédiée aux infrastructures sur une période de dix ans. Il est divisé en deux volets : Infrastructures nationales et Infrastructures provinciales-territoriales. Le volet Infrastructures nationales réserve quatre milliards de dollars pour les projets d'envergure nationale. Le volet Infrastructures provinciales-territoriales contient pour sa part une enveloppe de 10 milliards de dollars pour les infrastructures des municipalités de moins de 100 000 habitants. Il s'agit de la réalité démographique de nombreuses municipalités en périphérie et au sein de l'agglomération de Montréal. Cette dernière enveloppe est attribuée selon le poids démographique des provinces. En 2015, le poids démographique du Québec dans le Canada était

^[1] CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, La compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal, juin 2012.

estimé à environ 23 %, ce qui signifie qu'il y a un potentiel de 2,3 milliards de dollars à obtenir pour des infrastructures au cours des dix prochaines années.

Depuis le lancement de ce Fonds d'investissement dans les infrastructures du pays, le gouvernement du Québec n'a toujours pas fait approuver de projet au gouvernement fédéral. Les ententes avec le gouvernement fédéral doivent être conclues rapidement afin de faire profiter la métropole de ces montants importants pour le développement économique.

Recommandation no 7

Le gouvernement doit conclure rapidement des ententes avec le gouvernement fédéral afin de faire bénéficier le Québec et la métropole du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

b. Réserver les sommes nécessaires aux projets prioritaires de transport en commun.

La métropole souffre de problèmes de congestion majeurs qui nuisent à sa productivité et à sa performance économique. Les coûts de cette congestion sont estimés à 1,8 milliard de dollars^[2]. Des investissements dans les infrastructures de transport en commun amélioreront la fluidité de circulation de la population et des marchandises, ce qui contribuera à la création de richesse. Le gouvernement doit privilégier les projets en transport en commun en adoptant les mesures suivantes.

- Mettre en place des mesures préférentielles pour autobus. Les mesures préférentielles pour autobus permettent d'accroître le niveau de rendement du système de transport collectif. Elles permettent d'effectuer une planification intégrée de l'aménagement du territoire et des services de transport, et d'augmenter l'efficacité des voies réservées dans l'agglomération montréalaise en améliorant la rapidité, la ponctualité et la fluidité de la circulation.
- Terminer l'implantation du SRB Pie-IX dans les meilleurs délais projet estimé à environ 400 millions \$. Le projet de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX à Montréal constitue un important projet de transport en commun et est toujours en attente de réalisation dans l'est de Montréal. L'Agence métropolitaine de transport (AMT) y travaille depuis 2007. L'annonce officielle a eu lieu en 2009 et le projet devait être concrétisé en 2012. Il est maintenant question d'une mise en œuvre séquentielle à partir de 2016-2017 afin que le projet soit terminé en 2022. Les coûts du projet atteignent désormais 416,5 millions de dollars.
- Poursuivre avec la Caisse de dépôt et placement du Québec le processus entourant l'implantation du système de transport collectif moderne et efficace sur le nouveau pont Champlain, ainsi que dans l'ouest de Montréal, reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville. Des projets d'infrastructure d'envergure en transport collectif doivent voir le jour pour améliorer la fluidité des déplacements des personnes et des marchandises. Il est notamment prioritaire de doter le nouveau pont Champlain, l'ouest de Montréal et l'aéroport Montréal-Trudeau d'un système de transport collectif moderne et efficace, grâce à l'entente entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

_

^[2] MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 2013.

Prolonger de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou. Le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal jusqu'à Anjou est également un projet attendu dans la métropole depuis longtemps. Les premières discussions ont eu lieu il y a plus de 30 ans. Un bureau de projet sur l'extension du réseau de métro a été mis sur pied en septembre 2009, pour conclure quatre ans plus tard que la priorité serait accordée à la ligne bleue. Un nouveau bureau de projet a ensuite été créé en septembre 2013 pour évaluer les différents modes de réalisation et le financement du prolongement de la ligne bleue vers l'est. On prévoyait alors que le métro se rendrait jusqu'à l'arrondissement d'Anjou au début des années 2020, projet dont le coût est estimé à environ 1,5 milliard de dollars.

Recommandation no 8

Pour améliorer la fluidité de circulation des personnes et des marchandises, le gouvernement doit investir dans les projets en transport en commun en adoptant les mesures suivantes.

- Mettre en place des mesures préférentielles pour autobus.
- Terminer l'implantation du SRB Pie-IX dans les meilleurs délais projet estimé à environ 400 millions \$.
- Poursuivre avec la Caisse de dépôt et placement du Québec le processus entourant l'implantation du système de transport collectif moderne et efficace sur le nouveau pont Champlain, ainsi que dans l'ouest de Montréal, reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville.
- Prolonger la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou.
- c. Réaliser, dans les meilleurs délais et selon les budgets annoncés, les projets de travaux routiers prioritaires et limiter la congestion routière pendant ces travaux

Le gouvernement doit également réaliser différents projets routiers pour améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises. Il doit s'assurer que ces derniers soient réalisés selon les budgets et échéanciers prévus ainsi que mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires pour limiter l'impact des travaux sur la congestion. Le gouvernement doit donc prendre les mesures suivantes.

échéanciers préétablis, et entamer la planification des travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine. L'état de l'échangeur Turcot suscite des inquiétudes, et exige des travaux de maintien pour une infrastructure routière qui sera prochainement démolie. La reconstruction de l'échangeur Turcot est devenue incontournable au fil des années. Ce projet atteint désormais 3,7 milliards de dollars et devrait normalement être terminé en 2020. Le projet de réfection de l'échangeur Dorval semble quant à lui au neutre depuis quelques années et crée de la confusion pour les automobilistes. Sa concrétisation est désormais prévue pour 2019. Il est essentiel de terminer ce chantier pour améliorer la fluidité de circulation des 15 millions de passagers annuels qui entrent ou sortent de l'aéroport Montréal-Trudeau. Par ailleurs, la dégradation des différentes structures de l'autoroute Métropolitaine est de plus en visible et accroît l'inquiétude des automobilistes de la métropole. La réfection de cette artère routière stratégique devra être planifiée dans un avenir rapproché afin de connaître les coûts et les échéanciers entourant ces travaux nécessaires.

• Améliorer les mesures d'atténuation sur les artères touchées par les travaux des grands chantiers du nouveau pont Champlain, des échangeurs Turcot et Dorval et du projet Bonaventure afin d'optimiser la fluidité des déplacements des personnes et des marchandises. En assurant la fluidité de la circulation devant les nombreux chantiers routiers et l'arrimage des acteurs impliqués à Mobilité Montréal, il sera possible de renforcer les mesures d'atténuation sur les artères touchées par les grands chantiers. Cela améliorera la circulation aux environs des lieux devant subir les contrecoups.

Recommandation n° 9

Pour améliorer la fluidité de circulation des personnes et des marchandises, le gouvernement doit investir dans les projets routiers suivants.

- Reconstruction des échangeurs Turcot et Dorval selon les budgets et échéanciers préétablis.
- Planification des travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine; renforcement des mesures d'atténuation sur les artères touchées par les travaux des grands chantiers du nouveau pont Champlain, des échangeurs Turcot et Dorval et du projet Bonaventure.
- d. Créer les conditions budgétaires pour renforcer Montréal comme plaque tournante du transport et de la logistique, notamment grâce à la Stratégie maritime.

La Stratégie maritime, présentée en juin 2015, permettra de renforcer le positionnement de Montréal dans la chaîne mondiale du transport et de la logistique et d'élargir l'accès des entreprises du Québec et de sa métropole aux marchés internationaux. Elle accorde à la métropole une place prépondérante, représentative du rôle de premier plan qu'elle joue dans le transport des marchandises et de son emplacement stratégique en Amérique du Nord. En effet, le Québec et sa métropole doivent disposer des moyens nécessaires pour faire face à la concurrence de plus en plus féroce des ports de la côte est américaine. La Stratégie maritime doit faciliter l'accès de nos PME aux marchés internationaux. L'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada entraînera d'ailleurs une augmentation des entrées et sorties de conteneurs sur la voie maritime. Ainsi, la Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures suivantes.

- Injecter 400 millions de dollars sur cinq ans afin de développer des pôles logistiques, dont Vaudreuil et Contrecœur, afin de maximiser l'efficacité du transfert de marchandises au port de Montréal et des zones industrialoportuaires. Pour notre métropole précisément, le projet de loi 85 prévoit l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal. Ces projets maximiseront l'efficacité du transfert de marchandises au port de Montréal et des zones industrialo-portuaires.
- Démarrer les travaux entourant l'amélioration des accès routiers au port de Montréal par l'autoroute 25, en instaurant une nouvelle sortie sur l'autoroute 25 Sud, en ajoutant une troisième voie dans la même direction, en établissant

une nouvelle entrée pour l'autoroute 25 Nord, ainsi qu'en entamant les travaux de prolongement du boulevard L'Assomption et de l'avenue Souligny. Cela permettra d'établir une zone industrielle aux abords de ce développement routier, ce qui amènera de nombreux investissements privés dans l'est de Montréal et permettra de renforcer les accès routiers au port de Montréal.

Recommandation no 10

Le gouvernement doit poursuivre les efforts annoncés dans le cadre de sa stratégie maritime et :

- injecter 400 millions de dollars sur cinq ans afin de développer des pôles logistiques, dont Vaudreuil et Contrecœur, afin de maximiser l'efficacité du transfert de marchandises au port de Montréal et des zones industrialoportuaires;
- démarrer les travaux entourant l'amélioration des accès routiers au port de Montréal par l'autoroute 25, en instaurant une nouvelle sortie sur l'autoroute 25 Sud, en ajoutant une troisième voie dans la même direction, en établissant une nouvelle entrée pour l'autoroute 25 Nord, ainsi qu'en entamant les travaux de prolongement du boulevard L'Assomption et de l'avenue Souligny, qui permettra d'établir une zone industrielle aux abords de ce développement routier, ce qui amènera de nombreux investissements privés dans l'est de Montréal.
- e. Investir dans la mise en œuvre de grands projets stratégiques dans la métropole.

Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie permettra de déployer un Quartier de la santé attrayant avec à proximité l'implantation du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) ainsi que de son centre de recherche. Ces projets structurants favoriseront le développement économique de la métropole. Le gouvernement doit ainsi respecter les échéanciers annoncés pour la réalisation du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

Recommandation nº 11

Le gouvernement doit investir et établir un pôle économique lié au projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, et créer un véritable pôle axé sur les sciences de la santé autour du Centre de recherche du CHUM.

IV. Favoriser l'internationalisation des entreprises

Pour se développer, les entreprises du Québec et de sa métropole doivent diversifier leurs marchés et accroître leurs exportations. De plus, la baisse de la valeur du dollar canadien et le renforcement de la croissance américaine rendent le contexte favorable aux entreprises exportatrices.

Le gouvernement doit profiter de cette conjoncture avantageuse pour aider les entreprises à mieux se positionner sur les marchés étrangers. En ce sens, le cadre budgétaire du gouvernement doit permettre de soutenir les entreprises, particulièrement les PME, dans leurs

démarches pour développer leurs activités à l'international. La Chambre demande au gouvernement d'adopter les mesures suivantes.

Faciliter l'accès au financement pour des projets liés au développement des marchés à l'extérieur du Québec. Le rendement à l'étranger enregistré par les entreprises exportatrices au cours des douze derniers mois n'est pas ce qu'il devrait être compte tenu du contexte économique favorable. Nous recommandons au gouvernement de hausser à 25 millions de dollars le budget du programme Exportation (actuellement établi à 17 millions de dollars), ou, à tout le moins, de rétablir l'enveloppe budgétaire de 19 millions de dollars attribuée au programme en 2014-2015.

De plus, une partie du financement lié à l'internationalisation des entreprises du Québec s'effectue selon des critères géographiques (par région) ou sectoriels, et non pas uniquement selon la portée du projet ou de l'investissement de l'entreprise. Une telle situation peut compromettre la réalisation de projets porteurs et, par conséquent, nuire à la performance de nos entreprises sur la scène internationale. De plus, il faudrait alléger le processus bureaucratique nécessaire pour être admissible à des programmes d'exportation. Cette aide financière est assortie d'une multitude de limites et de conditions qui alourdissent le processus et qui peuvent décourager certains entrepreneurs d'explorer les marchés extérieurs avec l'appui du gouvernement.

- Investir dans l'accès à l'information et à l'expertise nécessaires pour faciliter l'internationalisation des entreprises. Pour prendre de l'expansion, les entreprises doivent avoir accès à de l'information et à une expertise pointue sur les marchés les plus prometteurs dans leurs créneaux. Les bases de données coûtent cher, mais sont essentielles à l'internationalisation des entreprises. La quantité et la qualité des données auxquelles ont accès les entrepreneurs devraient être revues, et l'ouverture avantageuse dont peuvent actuellement profiter les entreprises souhaitant s'internationaliser représente une occasion opportune de le faire. Le gouvernement devrait mettre sur pied un programme parallèle au programme Exportation consacré à l'accès à l'information. Il pourrait aussi inclure la mise sur pied d'un réseau de parrains-conseillers ayant réussi leur positionnement à l'étranger, ce qui serait d'une grande aide pour les entrepreneurs.
- Renforcer l'appui aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises particulièrement les PME pour faire des affaires à l'international. Ces organismes sont plus proches des besoins des entreprises et sont plus à même de les sensibiliser et de les accompagner dans leurs démarches d'exportation, notamment en leur offrant des conseils stratégiques, des formations ciblées et des missions commerciales dans les pays à fort potentiel. À titre d'exemple, le programme Passeport PME offert par le World Trade Centre Montréal, Québec International et leurs partenaires a permis à 45 PME depuis deux ans de faire leurs premiers pas à l'international ou dans un nouveau marché en profitant de conseils d'experts reconnus ainsi que de l'organisation de missions commerciales. De plus, 23 autres PME sont actuellement en démarchage, ce qui démontre la viabilité de Passeport PME.

Recommandation no 12

Le cadre budgétaire du gouvernement doit permettre de soutenir les entreprises, particulièrement les PME, dans leurs démarches pour développer leurs activités à l'international. Il doit :

- faciliter l'accès au financement pour des projets liés au développement des marchés à l'extérieur du Québec et hausser à 25 millions de dollars le budget du programme Exportation (actuellement établi à 17 millions de dollars), ou, à tout le moins, rétablir l'enveloppe budgétaire de 19 millions attribuée à ce programme en 2014-2015;
- renforcer l'appui aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises – particulièrement les PME – pour faire des affaires à l'international;
- investir dans l'accès à l'information et à l'expertise nécessaires pour faciliter l'internationalisation des entreprises.

Conclusion

En définitive, maintenant que le gouvernement s'apprête à équilibrer son budget, il doit se concentrer sur les initiatives efficaces pour propulser l'économie de la région métropolitaine de Montréal et augmenter sa productivité.

Dans cette optique, il est essentiel d'améliorer avant tout la compétitivité de l'environnement d'affaires de la métropole afin de donner aux entreprises les meilleures conditions de prospérer. C'est pour cela qu'il est essentiel que le gouvernement mette en œuvre l'ensemble des recommandations de la commission Godbout, qu'il investisse dans les différentes mesures pour améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qui répond aux besoins des entreprises, et qu'il aille de l'avant avec la réalisation des projets d'infrastructures stratégiques. Le gouvernement doit aussi profiter de la conjoncture favorable pour mettre en place une stratégie d'augmentation des exportations.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Recommandation no 1

Le gouvernement du Québec doit passer rapidement à l'action en adoptant et en appliquant, en un seul bloc, l'ensemble des recommandations de la Commission Godbout afin d'améliorer l'environnement fiscal des entreprises et des particuliers et ainsi de mieux soutenir l'investissement, le travail et la productivité.

Recommandation nº 2

Le gouvernement doit continuer à faire preuve de vigilance dans sa planification budgétaire et mettre en œuvre des mesures pour s'assurer de la viabilité à long terme des finances publiques. Il doit :

- se doter toujours d'une réserve budgétaire pour pallier les imprévus;
- contrôler le rythme croissance des dépenses publiques afin qu'il reste inférieur à celui de la croissance économique;
- mettre en œuvre les recommandations de la Commission de révision permanente des programmes;
- respecter les objectifs de réduction de la dette par rapport au PIB à 45 % d'ici 2026.

Recommandation no 3

La Chambre demande au gouvernement de respecter son engagement d'affecter, une fois l'équilibre budgétaire atteint, 50 % des surplus à la réduction du fardeau fiscal des Québécois. Il doit privilégier la baisse des taxes sur la masse salariale et de l'impôt sur le revenu.

Recommandation no 4

Le gouvernement doit améliorer le financement des établissements d'enseignement collégial et universitaire :

- en assurant un financement adéquat, stable et prévisible, qui valorise le rendement;
- en déplafonnant les droits de scolarité de l'ensemble des étudiants étrangers et en les modulant selon le domaine d'études et le secteur disciplinaire, afin d'améliorer le rendement et le financement des universités. Le gouvernement doit permettre aux universités de conserver les montants supplémentaires recueillis à la suite de ce déplafonnement et leur accorder de la flexibilité dans la détermination du montant forfaitaire exigé aux étudiants non québécois en sus des droits de scolarité.

Recommandation n° 5

Le gouvernement doit renforcer les écoles primaires. Il doit ainsi investir les sommes nécessaires dans les infrastructures et les services aux étudiants pour s'assurer que les élèves disposent des meilleures conditions et outils pour réussir.

Recommandation nº 6

Pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants, le gouvernement doit :

- maintenir son soutien aux organisations clés de la métropole qui visent à favoriser un contact privilégié entre les entreprises et organisations locales et les travailleurs immigrants sans emploi;
- affecter les sommes nécessaires afin de développer une offre de français plus avancée pour l'intégration en emploi et l'ascension professionnelle des immigrants.

Recommandation no 7

Le gouvernement doit conclure rapidement des ententes avec le gouvernement fédéral afin de faire bénéficier le Québec et la métropole du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

Recommandation nº 8

Pour améliorer la fluidité de circulation des personnes et des marchandises, le gouvernement doit investir dans les projets en transport en commun en adoptant les mesures suivantes :

- Mettre en place des mesures préférentielles pour autobus.
- Terminer l'implantation du SRB Pie-IX dans les meilleurs délais projet estimé à environ 400 millions \$.
- Poursuivre avec la Caisse de dépôt et placement du Québec le processus entourant l'implantation du système de transport collectif moderne et efficace sur le nouveau pont Champlain, ainsi que dans l'ouest de Montréal, reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville.
- Prolonger la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou.

Recommandation n° 9

Pour améliorer la fluidité de circulation des personnes et des marchandises, le gouvernement doit investir dans les projets routiers suivants.

- Reconstruction des échangeurs Turcot et Dorval selon les budgets et échéanciers préétablis.
- Planification des travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine; renforcement des mesures d'atténuation sur les artères touchées par les travaux des grands chantiers du nouveau pont Champlain, des échangeurs Turcot et Dorval et du projet Bonaventure.

Recommandation no 10

Le gouvernement doit poursuivre les efforts annoncés dans le cadre de sa stratégie maritime et :

- injecter 400 millions de dollars sur cinq ans afin de développer des pôles logistiques, dont Vaudreuil et Contrecœur, afin de maximiser l'efficacité du transfert de marchandises au port de Montréal et des zones industrialo-portuaires;
- démarrer les travaux entourant l'amélioration des accès routiers au port de Montréal par l'autoroute 25, en instaurant une nouvelle sortie sur l'autoroute 25 Sud, en ajoutant une troisième voie dans la même direction, en établissant une nouvelle entrée pour l'autoroute 25 Nord, ainsi qu'en entamant les travaux de prolongement du boulevard L'Assomption et de l'avenue Souligny, qui permettra d'établir une zone industrielle aux abords de ce développement routier, ce qui amènera de nombreux investissements privés dans l'est de Montréal.

Recommandation no 11

Le gouvernement doit investir et établir un pôle économique lié au projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, et créer un véritable pôle axé sur les sciences de la santé autour du Centre de recherche du CHUM.

Recommandation no 12

Le cadre budgétaire du gouvernement doit permettre de soutenir les entreprises, particulièrement les PME, dans leurs démarches pour développer leurs activités à l'international. Il doit :

- faciliter l'accès au financement pour des projets liés au développement des marchés à l'extérieur du Québec et hausser à 25 millions de dollars le budget du programme Exportation (actuellement établi à 17 millions de dollars), ou, à tout le moins, rétablir l'enveloppe budgétaire de 19 millions attribuée à ce programme en 2014-2015;
- renforcer l'appui aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises particulièrement les PME pour faire des affaires à l'international;
- investir dans l'accès à l'information et à l'expertise nécessaires pour faciliter l'internationalisation des entreprises.